

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D006/2021

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 9 mars, à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle Capitulaire – Place de la République - 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 1^{er} mars 2021

<p>Nombre de membres en exercice : 21</p> <p>Présents : 20</p> <p>Pouvoirs : 1</p> <p>Votants : 21</p>
--

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, Mme CANU Françoise, M. COURTOUX Thomas, Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine, Mme FERIÈRE Jocelyne, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HALBOUT Nicolle, Mme HEURTAUX Jocelyne, M. LAHRECH Ahmed, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, Mme PERRET Florence, M. POUCKET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle, Mme VAGNER Marie-Lyne

Était absent : M. BOULAYE Guillaume.

Pouvoir(s) : Monsieur BOULAYE a donné pouvoir à Madame VAGNER.

Secrétaire de séance : Monsieur Roger BONNEVILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20210309-21D006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

Objet : Autonomie - Résidence Serge Desson : Approbation de la convention de refacturation d'eau et d'électricité à la société ISOTOIT

PJ : Convention

Un programme de travaux a été réalisé en 2020 sur la résidence autonomie Serge Desson à Beaumont-le-Roger. Ces travaux ont eu pour objet :

- Le remplacement et l'installation de 78 fenêtres de toit à ouverture électrique dont 2 de désenfumage situées dans les cages d'escalier.
- Le remplacement et l'installation de volets électriques sur les fenêtres de toit.
- La mise en place de stores plissés électriques avec télécommande sur les fenêtres de toit.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, la société ISOTOIT s'est raccordée aux réseaux d'eau et d'électricité de l'établissement.

Un relevé des compteurs a été effectué avant et après les travaux. Les coûts sont de :

- Eau : 14.53 €
- EDF : 81.56 €

Aussi, il est soumis à l'approbation des administrateurs la convention de refacturation d'eau et d'électricité entre le C.I.A.S. et la société ISOTOIT afin de permettre à la structure d'être remboursée de ces sommes.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

↳ Approuve et autorise Monsieur le Président à signer la convention de refacturation d'eau et d'électricité du C.I.A.S. à la société ISOTOIT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.

